

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-3039

présenté par

Mme Lepvraud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Défense »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	1	0
Soutien de la politique de la défense	1	0
Équipement des forces	0	2
TOTAUX	2	2
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement d'appel. Cet amendement avait été déposé lors de la discussion budgétaire du PLF 2024, mais l'usage du 49-3 par le gouvernement d'Elisabeth Borne avait empêché son examen en séance publique. Les députés du groupe LFI-NFP souhaitent donc attirer l'attention du gouvernement sur le statut des sous-mariniers engagés dans la dissuasion nucléaire.

Alors que nos sous-mariniers sont engagés en permanence pour maintenir notre posture de dissuasion nucléaire, ceux-ci ne bénéficieront jamais du statut d'ancien combattant, du fait notamment de la qualification de leur mission. Ils ne sont en effet pas considérés comme en opération extérieure, et les autres critères d'attribution de la carte du combattant ne leur permettent pas de l'obtenir. Nous souhaitons porter à nouveau ce sujet à l'occasion de l'examen de ce projet de loi des finances pour 2025, c'est la raison de cet amendement d'appel.

Pour cela notre groupe souhaite ponctionner 2€ en AE et CP à l'action 146-06 "Dissuasion" du programme 146 "Équipement des forces" et transférer 1€ à l'action 178-03 "Préparation des forces navales" du programme 178 "Préparation et emploi des forces" et 1€ à l'action à l'action 212-59 "Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces" du programme 212 "Soutien de la politique de défense".